

Une réponse
à vos besoins
d'assurance





Une protection qui s'adapte à votre vie



MMA met toute son **expertise** à votre service pour vous apporter une **protection toujours plus efficace, adaptée** à vos besoins et à ceux de votre famille.

Pour MMA, c'est un **engagement** et une **disponibilité** de tous les jours, des réponses rapides pour **préserver** vos intérêts.

Avec MMA **à vos côtés**, vous avancez sereinement.



■ Protection et Garantie des Accidents de la Vie

Chutes, brûlures... à la maison ou lors d'une activité sportive ou de loisirs, tous les accidents de la vie sont couverts. Avec MMA, **vous bénéficiez d'une protection complète⁽¹⁾** et d'un contrat unique pour toute la famille !

	PAV* N°1	PAV* N°2	GAV** N°2
Invalidité permanente	Jusqu'à 200 000 €	Jusqu'à 400 000 €	Jusqu'à 1 000 000 €
Frais d'assistance permanente d'une tierce personne	Jusqu'à 25 000 €	Jusqu'à 50 000 €	
Aménagement cadre de vie	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 30 000 €	
Capital ou indemnisation décès	40 000 €	80 000 €	Jusqu'à 1 000 000 €
Assistance y compris l'accompagnement psychologique	Incluse	Incluse	Incluse
Seuil d'intervention	à partir de 10% d'invalidité		à partir de 1% d'invalidité

* Protection des Accidents de la Vie. ** Garantie des Accidents de la Vie.

■ Protection juridique

Vous recrutez une assistante maternelle ? MMA vous informe sur les **démarches** à effectuer.

Vous rencontrez un litige avec un commerçant ou lié au voisinage, à une succession ?

C'est simple : MMA répond à vos **questions juridiques**, recherche une **solution amiable** et vous accompagne dans la **résolution des litiges^{(2) (3)}**.

MMA propose aussi l'assurance scolaire pour une meilleure protection de vos enfants.

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales (CG n°88 et n°89) et aux Conditions particulières des contrats Garantie des Accidents de la Vie et Protection des Accidents de la Vie disponibles sur mma.fr ou en agence.

(2) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales (CG n°400) et aux Conditions particulières du contrat Assurance Protection Juridique disponibles sur mma.fr ou en agence.

(3) Assurée et gérée par Covéa Protection Juridique, Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 - Entreprise régie par le code des assurances.

**Vous et
vos proches**





■ Assurance Santé MMA⁽¹⁾



Chez MMA, notre objectif n'est pas uniquement de **bien vous rembourser vos dépenses de santé**. Nous pensons que notre rôle est également de **vous permettre un meilleur accès à des soins de qualité**. C'est pourquoi toutes nos offres sont assorties d'un ensemble de services pour vous aider à maîtriser votre budget, tout en préservant votre bien-être et votre capital santé grâce, entre autres, au réseau de professionnels de la santé à tarifs négociés⁽²⁾ Santéclair⁽³⁾.

■ Un choix de formules qui vous permet d'adapter les garanties à votre situation

Essentielle : des garanties complètes, au tarif adapté, de tous les postes indispensables et destinées aux personnes seules ou en couple, sans enfant.

Famille : des garanties spécifiques liées à la présence d'enfants (orthodontie, lit accompagnant en cas d'hospitalisation et forfait naissance dès le niveau 2), avec une prise en charge de certaines dépenses non remboursées par le régime obligatoire.

Confort : des garanties pour des personnes souhaitant une prise en charge de haut niveau sur les postes les plus importants, avec une prise en charge de certaines dépenses non remboursées par le régime obligatoire.

Senior : des garanties destinées aux personnes de plus de 55 ans avec des prises en charge de soins liées à l'avancement dans l'âge (pédicurie-podologie, prothèses auditives, cures dès le niveau 2) et de certaines dépenses non remboursées par le régime obligatoire.

MMA propose aussi des solutions dépendance, un capital décès ou obsèques pour mieux protéger vos proches.

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales (CG n°381) et aux Conditions particulières du contrat Assurance Santé MMA disponibles sur mma.fr ou en agence.

(2) Tarifs négociés inférieurs aux prix moyens du marché, selon une étude comparative menée par Santéclair en 2020, sur un échantillon de devis réalisés en France par des professionnels de la santé (partenaires Santéclair et non-partenaires).

(3) Les services présentés sont proposés par Santéclair, partenaire de MMA, et réalisés par Santéclair ou par des partenaires sélectionnés par Santéclair. L'accès à ces services est réservé aux assurés MMA titulaires d'un contrat santé en vigueur (attention, en fonction de l'ancienneté de votre contrat santé MMA, les services Santéclair peuvent différer). Services susceptibles d'évoluer dans le temps. Pour localiser les professionnels de santé et accéder à ces services, rendez-vous dans votre espace client sur mma.fr (rubrique « services Santéclair ») ou en contactant votre conseiller MMA.

(4) Renouvellement d'ordonnance, délivrance d'un arrêt de travail ou d'un certificat d'enfant malade sous conditions. Au-delà de 5 téléconsultations ce service est payant. Ce service n'est pas un service d'urgence, en cas d'urgence contactez le 15. Ce service ne permet pas d'obtenir de certificat médical sportif.

Votre santé

Avec MMA, vous bénéficiez de prestations de qualité à des prix négociés⁽²⁾ en optique, dentaire, audio et de nombreux services pour vous faciliter la vie : hospitalisation, téléconsultation⁽⁴⁾, programmes de prévention et bien-être (nutrition, sommeil, sport).



Chaque formule de l'Assurance Santé MMA présente 4 niveaux possibles de garanties

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Hospitalisation	■	■■	■■■	■■■■
Consultations	■	■■	■■■	■■■■
Pharmacie	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■
Dentaire	■	■■	■■■	■■■■
Optique	■	■■	■■■	■■■■
Audio	■	■■	■■■	■■■■

L'importance de votre couverture est proportionnelle au nombre de ■



■ Assurance Auto

Le  mma

Kilomètre non roulé, kilomètre remboursé ! **Avec MMA, votre cotisation s'ajuste à l'utilisation réelle de votre voiture.** Si vous avez roulé moins que prévu, MMA vous rembourse la différence ! Et si vous avez dépassé votre forfait, un simple coup de fil à votre conseiller suffit pour adapter votre contrat⁽¹⁾.

Les différentes formules des contrats Assurance Auto MMA et Auto Access MMA

Auto	Tiers Access	Tiers MMA	Médiane Access	Médiane MMA	Tous Risques Access	Tous Risques MMA
RC Responsabilité civile	■■■	■■■	■■■	■■■	■■■	■■■
Protection du conducteur	■	■■■	■	■■■	■	■■■
Vol & Incendie	-	-	■■■	■■■	■■■	■■■
Catastrophes naturelles			■■■	■■■	■■■	■■■
Assistance	■■■	■■■	■■■	■■■	■■■	■■■
Dommages tous accidents	-	-	-	-	■■■	■■■
Bris de glaces	-	Option	■	■■■	■	■■■

L'importance de votre couverture est proportionnelle au nombre de ■

MMA assure aussi vos deux roues, caravanes, camping-cars, voitures de collection, remorques ou mini-voitures : tout s'assure chez MMA !

(1) Kilomètres remboursables dans les limites et conditions du contrat d'assurance Auto MMA (CG 614). À chaque échéance anniversaire du contrat, si vous avez parcouru moins de kilomètres que ceux correspondant au forfait kilométrique choisi, soit ils sont reportés automatiquement sur l'année suivante, soit vous pouvez solliciter le remboursement des kilomètres non parcourus sur simple déclaration de votre kilométrage compteur. Pour en savoir plus, contactez votre Agent Général MMA.



Vos véhicules





■ Assurance Habitation



En plus d'assurer votre logement avec les garanties fondamentales, MMA vous permet⁽¹⁾ de choisir une formule adaptée à vos besoins et des renforts optionnels pour encore mieux vous protéger.

Habitation "Propriétaire ou locataire"	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilités civiles (RC vie privée, RC villégiature et RC liées à l'habitation)	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
Incendie, Dégâts des eaux et Bris de vitre immobilier	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
Assistance et Relogement	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
Vol et Vandalisme	-	■ ■ ■	■ ■ ■
Bris de vitre et Dommages électriques mobiliers	-	-	■ ■ ■
Renfort événements climatiques	□ □ □	□ □ □	□ □ □
Renfort Valeur à neuf mobilier	-	-	□ □ □

L'importance de votre couverture est proportionnelle au nombre de ■ □

MMA assure aussi votre résidence secondaire, vos biens locatifs, les logements étudiants...

■ Assurance Emprunteur

Pour vous mettre à l'abri, vous et vos proches, **MMA sécurise votre crédit immobilier⁽²⁾**.

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales du contrat Assurance Habitation MMA (CG n°410q) disponibles sur mma.fr ou en agence.

(2) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties décrites dans la notice d'information au contrat d'assurance groupe n° AS-2014-01.

**Votre logement
& immobilier**





■ Association

MMA s'occupe de la protection de votre association pour vous permettre de vous y consacrer l'esprit tranquille : **les dégâts sur le matériel de l'association sont couverts⁽¹⁾, ainsi que sa responsabilité et la vôtre !**

■ Équitation

Votre cheval mais aussi son cavalier sont bien protégés. Et si vous avez plusieurs chevaux, un seul contrat pour tous⁽²⁾.

■ Plaisance

Les bateaux comme les marins bien protégés ! Avec MMA, votre bateau de moins de **3 ans est remboursé en valeur à neuf⁽³⁾** et votre assistance s'adapte à votre pratique, que vous soyez amateur de petites virées ou skipper chevronné.

MMA assure aussi vos loisirs : vous êtes amateur de ski, de vélo, d'aviation ou chasseur occasionnel... MMA a tout prévu pour vous assurer une pratique en toute sérénité.

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales du contrat Assurance MMA Association (CG n°353) disponibles sur mma.fr ou en agence.

(2) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales du contrat (CG n°250) disponibles sur mma.fr ou en agence.

(3) Nos prises en charge sont faites en application des garanties/options souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales du contrat Assurance Plaisance MMA (CG n°529) disponibles sur mma.fr ou en agence.

A man and a woman are running through large black tires in a park. The man is on the left, wearing a grey sweater and blue jeans, and the woman is on the right, wearing a grey long-sleeved shirt and blue jeans. They are both smiling and looking down at the tires. The background shows a large tree trunk and a body of water.

Vos loisirs





■ Revenus

Arrêt de travail, invalidité... Parce que les aléas de la vie peuvent fragiliser votre situation, **avec l'Assurance Revenus MMA⁽¹⁾, vous maintenez votre niveau de vie** et celui de vos proches en cas de coup dur.

■ Épargne / Assurance Vie

Projet personnel, transmission de capital ou achat immobilier en vue ? Pour faire fructifier votre capital, **profitez de l'expertise MMA avec :**

- La fiscalité avantageuse de l'assurance vie.
- Des placements sur mesure avec une large gamme de supports d'investissements.

■ Avenir / Retraite

MMA est à vos côtés aussi pour préparer votre avenir. Découvrez nos solutions retraite et nos garanties dépendance.

Votre argent





Votre Espace Client, accessible directement sur mma.fr, 24h/24 et 7j/7, vous ouvre tout un univers de services :

- Consulter **les garanties de vos contrats**
- Télécharger **vos attestations**
- Déclarer et suivre **vos sinistres**

Vous souhaitez déclarer un sinistre ?

- **Rendez-vous sur mma.fr** pour le déclarer facilement en ligne
- **Contactez-nous** au  **N°Cristal** **09 809 809 11**

APPEL NON SURTAXÉ

Retrouvez MMA sur les réseaux sociaux :



MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Le Mans 440 048 882 - Siège social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9. Les produits distribués par MMA sont assurés par **MMA IARD SA MMA IARD, Assurances Mutuelles, MMA Vie SA, MMA Vie Assurances Mutuelles** et **Covéa Protection Juridique**. La documentation relative à nos produits est disponible sur mma.fr ou dans nos agences.

Édition janvier 2021

